

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 juillet 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 21 juillet 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du Groupe du Forum des îles du Pacifique à New York et conformément aux dispositions de l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée par les ministres des affaires étrangères des pays membres du Forum à l'issue d'une réunion tenue à Sydney (Australie) le 30 juin 2003.

Dans cette déclaration, les membres du Forum font part de leur réponse à la demande présentée par le Gouvernement des Îles Salomon concernant l'octroi d'une aide régionale en vue de rétablir la paix et la sécurité dans l'archipel.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Forum des îles
du Pacifique à New York
(*Signé*) Isikia R. **Savua**



**Annexe à la lettre datée du 21 juillet 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Fidji
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

**Réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres
du Forum**

**30 juin 2003
Sydney (Australie)**

Déclaration

1. Les ministres des affaires étrangères des pays membres du Forum des îles du Pacifique se sont réunis à Sydney (Australie) le 30 juin 2003 afin d'examiner l'aide à apporter sur le plan régional aux Îles Salomon conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Biketawa. Ont participé à la réunion présidée par M. Kaliopate Tavola, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur des Fidji, le Président de la République de Nauru, les Premiers Ministres des Îles Cook, Samoa et Tonga, le Premier Ministre de Nioué et les ministres de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, de Kiribati, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, de Tuvalu et de Vanuatu. Les Fidji étaient représentées par le Secrétaire permanent aux affaires étrangères et au commerce extérieur et la République des Îles Marshall par son ambassadeur auprès de la République des Fidji.
2. Les ministres ont pris acte de l'examen auquel le Forum avait déjà procédé concernant les difficultés auxquelles se heurtaient les Îles Salomon, notamment les travaux effectués en 2002 par le Groupe de personnalités éminentes du Forum et le rôle actif joué par le Secrétaire général à titre personnel dans les programmes du secrétariat visant à venir en aide aux Îles Salomon.
3. Les ministres ont entendu un exposé de M. Laurie Chan, Ministre des affaires étrangères des Îles Salomon, sur la situation de son pays et les besoins en matière d'aide extérieure en vue de rétablir l'état de droit et l'ordre public dans l'archipel. Ils étaient également saisis d'un rapport présenté par les ministres des affaires étrangères de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande concernant les résultats de la mission entreprise en juin 2003 par des représentants de ces deux pays afin de déterminer l'ampleur des besoins et l'aide qu'ils envisageaient d'apporter sur la demande des Îles Salomon.
4. Les ministres ont estimé que les problèmes auxquels les Îles Salomon étaient en butte étaient très graves et que la stabilité du pays était remise en cause par l'effritement de l'ordre public, lequel était pour beaucoup dans le déclin économique enregistré ces dernières années par les Îles Salomon et l'affaiblissement de nombre des principales institutions de ce pays.
5. Les ministres se sont accordés à dire que l'ampleur des problèmes auxquels les Îles Salomon devaient faire face appelait une réponse concertée à l'échelon régional, comme prévu dans la Déclaration de Biketawa. À cet égard, ils ont pris acte du fait que le Premier Ministre des Îles Salomon, Sir Allan Kemakeza, s'était officiellement

adressé à l'Australie en avril 2003 afin de faire le point des difficultés rencontrées par son pays et de demander une aide d'urgence et qu'il s'était entretenu à ce sujet avec le Premier Ministre australien.

6. Les ministres ont manifesté un appui quasi unanime en faveur de l'octroi d'une aide aux Îles Salomon et noté que la majeure partie des membres du Forum s'étaient dits prêts à apporter leur concours au Gouvernement des Îles Salomon. Ils ont notamment pris acte du fait que l'Australie était disposée à répondre favorablement, en concertation avec la Nouvelle-Zélande et d'autres membres du Forum, si les Îles Salomon présentaient une demande officielle en ce sens.

7. Les ministres ont accueilli favorablement le programme d'aide proposé par l'Australie. En particulier, ils ont noté son caractère global puisqu'il porte sur l'état de droit et l'ordre public, les systèmes judiciaire et carcéral, la reconstruction des institutions des Îles Salomon et l'instauration de conditions propices au relèvement économique et social de l'archipel. Les ministres ont décidé que les membres du Forum souhaitant participer au programme d'aide coordonneraient leurs efforts par l'intermédiaire d'une équipe spéciale.

8. Les ministres ont été d'avis que le rétablissement de l'état de droit et de l'ordre public dans les Îles Salomon se ferait principalement dans le cadre d'une opération de police et que les services de police des membres du Forum mettraient à disposition du Gouvernement des Îles Salomon les capacités nécessaires pour faire respecter les lois en vigueur, conformément aux dispositions de la Constitution du pays. Les forces de police seraient épaulées, le cas échéant, par une force armée de maintien de la paix.

9. Les ministres ont subordonné la mise en oeuvre d'un programme d'aide renforcé à la présentation par le Gouvernement des Îles Salomon d'une demande officielle et explicite et à l'adoption par le Parlement de l'archipel d'une loi autorisant l'envoi par les membres du Forum de forces de police et, s'il y a lieu, d'une force armée de maintien de la paix, chargées d'aider les services de police du pays à s'acquitter de leur mission.

10. Les ministres se sont déclarés en faveur de la mise en oeuvre d'un programme d'aide renforcé comprenant une opération de police en vue de rétablir l'état de droit et l'ordre public dans les Îles Salomon, qui serait appuyée, au besoin, par une force armée de maintien de la paix, et d'un programme d'assistance visant à renforcer l'appareil judiciaire, à faire redémarrer l'économie et à rétablir les services de base. Ils ont également décidé de recommander aux dirigeants du Forum d'appuyer le programme.